



DEMANDE DE REMBOURSEMENT SÉCURITÉ SOCIALE ÉTUDIANTE

NOM et

Prénom :

Établissement

d'inscription :

Diplôme préparé :

N° d'étudiant : N° de sécurité sociale :

Centre Payeur : M.E.

MUTUELLE REGIONALE

MOTIF DE LA DEMANDE :

- BOUSIER** (pour l'année /)
- AYANT DROIT** (des parents, du conjoint ou autre)
- TRANSFERT** (cotisation payée dans un autre établissement)
- SALARIÉ(E)**
- ANNULATION D'INSCRIPTION** (si cet arrêt intervient avant votre 20^e anniversaire)

PIÈCES JUSTIFICATIVES :

Joindre obligatoirement à votre demande :

- ① une copie de votre carte d'étudiant de l'année concernée par la demande
- ② un RIB à vos nom et prénom
- ③ le justificatif correspondant à votre situation :
 - Boursier* ⇒ copie de votre avis définitif de bourse pour l'année concernée
 - Ayant droit* ⇒ copie de la carte d'assuré social où vous apparaissez
 - Transfert* ⇒ copie de vos 2 cartes d'étudiant
 - Salarié(e)* ⇒ copie de votre contrat de travail ou de vos 12 bulletins de salaire précisant la période et le nombre d'heures travaillées
 - Annulation* ⇒ copie de la carte d'assuré social où vous apparaissez

Cachet de l'établissement,

Date et signature de l'étudiant,

RÉSERVÉ À L'URSSAF

Dossier suivi par : le

REMBOURSEMENT : OUI NON

MOTIF :

Les Ressources de la Sécurité Sociale

Article L 243-6, alinéa 1, du Code de la Sécurité Sociale : « La demande de remboursement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales indûment versées se prescrit par trois ans, à compter de la date à laquelle lesdites cotisations ont été acquittées. »